

Ecole maternelle de PRONLEROY

Règlement intérieur

Titres	Règles	Les enfants	Les enseignants	Les parents
Horaires d'entrée	8h35 – 13h20 10 min d'accueil surveillé précède le début de la classe le matin et l'après-midi	Ils doivent arriver à l'heure. Le temps d'accueil se fait dans la classe. Les élèves entrent dans la cour ou en classe et n'en ressortent pas sans autorisation.	Les enseignants accueillent les enfants en classe. Les enseignants sont responsables des élèves à partir du moment où ils entrent en classe	Ils restent responsables de leur enfant jusqu'à ce qu'ils l'aient confié à l'enseignant ou aux accompagnatrices du car.
Horaires de sorties	11h50 – 16h05	<u>A l'école maternelle</u> , ils attendent la personne chargée de les récupérer.	<u>A l'école maternelle</u> , les enseignants confient les enfants à leurs parents ou à une personne dûment autorisée. Les enseignantes respectent les sorties de fin de classe dans la mesure où la classe est ordonnée.	<u>A l'école maternelle</u> , les parents vont chercher leur enfant dans sa classe à l'heure de sortie. Ils ne font pas entrer d'animaux dans l'école. Ils peuvent entrer dans l'école pour rencontrer les enseignantes en dehors des heures de classe et sur rendez-vous.
Les absences	Toutes les absences doivent être justifiées	Les élèves doivent transmettre le billet d'absence à leur retour en classe.	A compter de quatre demi-journées d'absences sans motif légitime ni excuses valables durant le mois, le directeur d'école prend les dispositions prévues dans le règlement type départemental.	Les parents doivent appeler l'école pour prévenir de l'absence de leur enfant le jour même et remplir un billet d'absence qui a été fourni en début d'année.
Retards	Les horaires de l'école doivent être respectés.	Même s'ils sont en retard, ils viennent à l'école. Ils expliquent à leur enseignant les raisons de ce retard.	Ils avertissent les parents du retard de leur enfant et leur demandent une justification écrite. En cas d'abus, ils se doivent de le signaler à l'Inspection Académique.	Ils veillent à ce que leur enfant soit à l'heure. <u>A l'école maternelle</u> , dans le cas où personne ne vient chercher l'enfant à la sortie la gendarmerie prendra l'enfant en charge.
APC (activités pédagogiques complémentaires)	L'organisation d'APC est obligatoire dans chaque école.	Les élèves sont présents et respectent les mêmes règles que pendant le temps classe.	Les enseignants proposent des APC aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, ou pour mettre en place des projets en lien avec le projet d'école chaque semaine dans les écoles. Les horaires peuvent varier en fonction des dispositions des enseignants et des élèves.	Les parents concernés signent une autorisation et veillent à ce que leur enfant soit présent. En cas d'absence, ils préviennent l'enseignant.
Transport scolaire	Un service de transport permet la correspondance entre les villages.	Ils doivent avoir un comportement compatible avec la vie en groupe et avec la sécurité routière.	Les enseignants ne sont pas concernés par le transport scolaire. Les accompagnatrices font respecter les règles et sont responsables des enfants pendant le transport. <u>Pour les élèves de maternelle utilisant le transport scolaire</u> , en cas de retard, prévenez l'école pour que nous puissions avertir l'accompagnatrice. Dans ce cas il faudra récupérer votre enfant rapidement au terminus du transport, c'est-à-dire à Léglantiers	Ils respectent les horaires. Ils ne montent pas dans le car.
Sortie exceptionnelle	Seules les sorties exceptionnelles sont autorisées durant les horaires d'école.	L'enfant est prêt à l'heure indiqué et attend qu'une personne autorisée vienne le chercher.	Ils contrôlent l'autorisation, l'heure de départ et de retour.	<u>Ils préviennent l'enseignant par écrit au préalable.</u> Ils avertissent l'enseignant par écrit en cas d'annulation. Un responsable vient chercher l'enfant.
Communication	En cas de problème, il est recommandé de <u>s'entretenir en premier lieu avec l'enseignant</u> . Le dialogue est souvent le remède à un malentendu.	Ils doivent faire signer leur cahier de liaison chaque fois qu'un mot est donné par l'enseignant.	Ils vérifient la signature des parents. Ils font passer les informations uniquement par le cahier de liaison.	<u>Ils signent le cahier de liaison</u> dès qu'il y a un mot. Pour s'entretenir avec un enseignant ou le directeur, ils utilisent le cahier de liaison pour convenir d'un rendez-vous. Ils s'engagent à donner à l'école toutes informations nouvelles concernant un changement de situation.
Santé	Aucun médicament ne peut être administré à votre enfant sauf s'il y a un PAI.	Ils avertissent immédiatement un enseignant s'ils ne se sentent pas bien ou s'ils sont victimes d'un accident, même bénin.	Ils avertissent les parents qui prennent toute disposition nécessaire en cas de besoin. Ils rédigent une déclaration d'accident s'il y a lieu.	Ils n'envoient pas un enfant malade à l'école. Ils vérifient l'état de propreté de leur enfant. En cas de poux ou de lentes, ils avertissent l'école et traitent la chevelure de leur enfant.
Objets divers	L'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'un objet de valeur.	Ils n'emmènent pas d'objets dangereux ou de valeur à l'école. Les téléphones portables et les jeux électroniques sont interdits à l'école.	Ils peuvent autoriser l'utilisation de certains outils (pelle, couteau ...) dans le cadre d'une activité scolaire et sous surveillance accrue.	Les parents doivent vérifier le contenu du cartable de leur enfant afin que certains objets ne soient pas apportés à leur insu. Afin d'éviter les pertes de vêtements, il est conseillé que ceux-ci soient marqués au nom de l'enfant.

Ecole maternelle de PRONLEROY

Règlement intérieur

Tenue vestimentaire	Les signes distinctifs sont interdits à l'école.	Ils doivent porter une tenue vestimentaire compatible (vêtements et chaussures) avec toutes les activités scolaires prévues au programme ainsi que les temps de récréation. Ils veillent à rapporter toutes leurs affaires en repartant de l'école.	Ils sont correctement habillés. Ils expliquent aux enfants ce qui pourrait ne pas aller dans leur tenue vestimentaire et en informent les parents.	Ils veillent au respect de la loi, habillent leurs enfants dans le souci de ne pas choquer, ni provoquer (tenue inappropriée et/ou négligée: jupes et shorts trop courts, décolletés...). Ils adaptent les vêtements au temps qu'il fait car aucun vêtement ou accessoire ne pourra être amené en dehors des horaires d'ouverture.
Matériel scolaire	La scolarité est gratuite.	Ils prennent soin du matériel qui leur est confié, de leurs outils personnels, (cartable, trousse, stylos, crayons, ciseaux, compas, feutres....) et de ceux des autres élèves.	Ils signalent quand il y a trop de manque, mais ils prêtent du matériel pour ne pas pénaliser la scolarité de l'élève.	Ils vérifient régulièrement le matériel personnel de l'élève, le renouvellent le cas échéant. Ils vérifient le contenu du cartable. Ils aident leur enfant à prendre soin du matériel collectif (couvrir les livres, etc...). Ils remboursent le matériel prêté par l'école et détérioré par leur enfant.
Tabac	Fumer est interdit dans l'enceinte de l'école.	Ne fument pas.	Ne fument pas dans l'enceinte de l'école.	Ne fument pas dans l'enceinte de l'école <u>ni dans la cour d'attente du car</u>
Discipline	<p>En cas de travail insuffisant, de manquement au règlement intérieur, d'atteinte à l'intégrité physique ou morale des enseignants ou des élèves, il pourra y avoir des réprimandes adaptées à la situation et à l'âge de l'élève. Ces réprimandes seront portées à la connaissance des familles : récréation réduite, lignes, travail de réflexion, ...</p> <p>Un enfant momentanément difficile pourra être isolé pendant un certain temps nécessaire à lui faire retrouver un comportement compatible avec la vie du groupe. Mais il ne sera à aucun moment laissé sans surveillance.</p> <p>Parents et enseignants doivent tout mettre en œuvre pour créer les conditions favorables aux apprentissages et à l'épanouissement des enfants.</p> <p>Les enseignants encourageront et valoriseront les comportements les mieux adaptés à l'activité scolaire : bons points, félicitations, encouragements, ...</p>			
Signatures	En signant, j'accepte les règles de vie de l'école.	<u>Signature de l'élève :</u>	Signé lors du conseil d'école	<u>Signature des parents :</u>

Le règlement de l'école est rédigé conformément au règlement type départemental accessible via : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=81107

Lu et approuvé par le conseil d'école le :

Signatures :

The image shows several handwritten signatures in blue ink. From left to right, there are four distinct signatures, including one that appears to be 'Henri Leruy' written in a cursive style.